

ARRÊTE PERMANENT DU MAIRE N° 007/2021
PORTANT SUR LA LIMITATION DE VITESSE A 30 KM/HEURE DE L'AVENUE DES BRUYERES,
DU ROND-POINT DES BOIS AU ROND-POINT DES BAGAODES

Le Maire de la Commune de Marolles-en-Brie,

Vu le Code de la Route, et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.25 et R 413.1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L 2213-1 à L2213-6;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 4^{ème} partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel modifié du 8 janvier 2016 et modifiée par les textes subséquents ;

Considérant qu'il appartient au Maire de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules dans les limites du territoire de la Commune afin d'assurer la sécurité des usagers, il y a lieu de limiter la vitesse à 30 km/heure sur l'avenue des Bruyères dans sa partie sise entre le rond-point des Bois et le rond-point des Bagaudes ;

ARRÊTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 A compter de la publication du présent arrêté, la vitesse de tous les véhicules circulant sur l'avenue des Bruyères sera limitée à 30 km/heure, sur la partie sise entre le rond-point des Bois et le rond-point des Bagaudes.

ARTICLE 2 La signalisation réglementaire conforme à l'instruction interministérielle précitée sera mise en place.

ARTICLE 3 Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et réglementations en vigueur.

ARTICLE 4 Madame la Directrice Générale des Services,
Monsieur le Directeur des Services Techniques,
La Police Municipale,
Madame la Commissaire de Police de Boissy-Saint-Léger,
Monsieur le Commandant de Brigade de la Gendarmerie de Créteil,
Seront chargés, en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
Monsieur le Commandant de Brigade des Sapeurs-Pompiers de Villecresnes,
Le SIVOM,
TRANSDEV,
La SETRA.

Certifié exécutoire compte-tenu de sa publication :

A Marolles-en-Brie, le 29 janvier 2021


Alphonse BOYE
Maire de Marolles-en-Brie